



## Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

### **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 25-296 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE** Remplaçant le règlement 21-265

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Marilyne Melançon, directrice générale, greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac tenue le 10 mars à 19h30, le règlement numéro 25-297 a été adopté.

Ledit règlement s'intitule: "Règlement 25-297 sur la gestion contractuelle", remplaçant le règlement 21-265.

Toute personne désirant en prendre connaissance peut le faire en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À** Sainte-Anne-du-Lac

**CE** dix-huitième jour de mars deux mille vingt-cinq

---

Marilyne Melançon, directrice générale,  
greffière-trésorière